

**Section de Moscou**

Moscou, le 2.07.2012.

Monsieur le Directeur,

A l'occasion de l'avant dernière CCL, nous avons appris que la part de participation des ADL de l'Ambassade des niveaux 4 et 5 de la grille de salaire relative au paiement des assurances médicales avait été réduite d'un tiers à  $\frac{1}{4}$  et ce depuis déjà une année. La déléguée du personnel, Anna Goussalova, a interrogé la secrétaire générale de l'Institut français, Madame Nathalie Lemaire, au sujet de cette différence de traitement. Madame Lemaire lui a expliqué qu'elle n'était pas avertie de cette mesure au profit du personnel et l'a rassurée en lui affirmant qu'à partir du mois de juin 2012, le même traitement serait appliqué aux ADL de l'Institut français de Russie. Ayant reçu les salaires de juin, nous nous sommes aperçus que le montant retiré de nos salaires était resté le même, à savoir, à hauteur d'un tiers du coût global de l'assurance.

Nous tenons à vous exprimer notre désaccord quant à cette inégalité de traitement des personnels de droit local. Cela est d'autant plus choquant que le personnel transféré récemment du SCAC à l'Institut bénéficie du niveau de participation à hauteur d'un quart. Nous nous retrouvons donc dans une situation inadmissible où les personnels du même service, en l'occurrence l'IFR, sont traités de manière différente.

Nous vous demandons de bien vouloir régulariser cette situation qui est ressentie par l'ensemble du personnel concerné comme injuste. Bien évidemment, nous ne demandons pas à voir nos collègues pénalisés, mais nous souhaitons que l'ensemble du personnel puisse bénéficier de la participation d'un quart.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête,

*Irine Vodopianov*  
*Yaralga*  
*Ekaterina Karagova*  
*Uba*  
*Anna Zaitseva*  
*Maman (I. Singatou)*

*Анна Гуссалова*  
*Александр Гуссалова*  
*Кристиана Матвеева*  
*Петр Сергеев*  
*Александр (Жуков)*  
*Александр (Христьяновская Д.)*

Site Internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)